n°1 FX

DLP-2-9-85552904

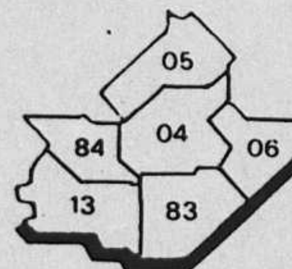
®

Avertissements agricoles



ISSN 0759-9616

PROVENCE ALPES COTE D AZUR



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B.P. 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

Bulletin n° 16 BIS

Le 28 Aout 1985

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

TEIGNE DU POIREAU : Le vol a repris.
Intervenir dès réception avec un insecticide valable contre ce ravageur. Le traitement sera renouvellé 12 jours après. Respecter les délais avant récolte.

MOUCHE DU CHOU : Le vol se poursuit.
Intervenir sur les navets récoltés après le 12 Septembre. (cf Bulletin n° 16).

MOUCHE DE LA CAROTTE : Vol nul.

NOCTUELLE DU CHOU FLEUR : (Rappel cf bulletin n° 16). Ce ravageur est très actif en ce moment, renouveller la protection.

MALADIES DE LA CAROTTE :

OIDIUM : Cette maladie est actuellement présente dans les cultures. Intervenir avec l'une des matières suivantes :

bupirimate, chinomethionate, dinocap, ditalimphos, fenarimol, imazalil, pyrazophos, soufre, triadimefon, triforine.

Renouveller la protection tous les 12 jours.

ALTERNARIA : Cette maladie provoque la brulûre des extrémités des feuilles de carotte. Les risques sont particulièrement élevés en période humide. Intervenir si nécessaire avec l'une des matières actives suivantes :

manebe, mancozèbe, captafol, iprodione, chlorathalonil.

ROUILLE DE L'ASPERGE : Pour éviter la propagation et le développement de la ROUILLE, il est préférable de brûler les fanes après la coupe. Ne pas utiliser le girobroyeur.

OIDIUM SUR CHICOREE : Surveiller le développement de l'oïdium (matière active utilisable : chinomethionat

OIDIUM DU FRAISIER : Surveiller les premières tâches pour intervenir avec un fongicide spécifique (cf oïdium carotte).

LUTTE CONTRE LES TAUPINS SUR TOUTES CULTURES.

On observe chaque année, au printemps, de nombreux dégâts dûs au vers fil de fer. Un des procédés les plus efficaces, et ne présentant pas de risques de phytotoxicité, est le traitement insecticide du sol réalisé à l'époque où l'on prépare les terres pour les futures cultures.
Employer un produit à base de lindane à raison de 1,5 kg de M.A./ha.
Pour éviter toute phytotoxicité (surtout sur melons), il est conseillé de ne pas surdoser et d'effectuer un épandage régulier à raison de 500 litres/ha minimum.
Le produit sera incorporé immédiatement.

CULTURES SOUS SERRES

NOCTUELLE BROUTEUSE DE LA TOMATE : (Mamestra oleracea).

Les chenilles de ce papillon sont vertes. Elles dévorent le feuillage et broutent les fruits de tomate. Les oeufs sont pondus en groupe.
Des dégâts sont visibles localement. Pour les serres menées en lutte intégrée, intervenir rapidement avec un insecticide à base de bioresmethrine.

MALADIES DE LA TOMATE : Surveiller d'éventuelles attaques de cladosporiose et d'oïdium.

---ooo---

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 100F
a Regie de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

P31